

Sion, le 23.08.2017

Communiqué de presse de la SMVS : EMBARGO jusqu'au mercredi 23.8.2017 / 12:00

La SMVS dépose son argumentaire au Conseil d'Etat valaisan pour la fixation de la valeur du point TARMED valaisan à 92 cts



Membres du Comité de la Société Médicale du Valais avec les dossiers déposés : de gauche à droite : Drs Arnold Pierre, Biner Cornelia, Brunner Philipp, Me Sierro Dominique, Drs Winckler Mariano, Rey Marie-Josèphe (Vice-présidente) et Lehky Hagen Monique (Présidente SMVS).

Suite à l'échec de ses négociations tarifaires avec les assureurs maladie, la SMVS a demandé au Conseil d'Etat la fixation de la valeur du point TARMED valaisan (VPT). Un argumentaire étayé et basé sur de nombreuses données et preuves a été déposé au Département de la Santé, le 22.8.2017.

Comme elle l'a déjà fait savoir, la SMVS demande une VPT à 92 cts au lieu des 82 cts actuellement en vigueur. Cette demande a, notamment, pour but de corriger des biais politiques et historiques dans la fixation de la VPT, qui pénalisent injustement la médecine valaisanne par rapport aux autres cantons suisses, alors que la relève médicale devient plus critique que jamais.

Au vu des coupes financières annoncées par le Conseiller fédéral A. Berset, cette correction s'avère également urgente, afin de ne pas renforcer encore plus le manque de médecins spécialistes en Valais qui se manifeste par de longs délais d'attente pour les patients. Ceci engendre bien souvent l'exode des patients valaisans vers d'autres cantons mieux pourvus en médecins et contribue au déséquilibre financier du système de santé valaisan, notamment hospitalier.

Fort de ces constats et encouragé par le fait que le Conseiller fédéral A. Berset a donné un signal clair en revenant sur certaines décisions d'économies envisagées, qui auraient mis en péril le maintien d'un système sanitaire suisse performant, la SMVS espère :

- que le Conseil d'Etat valaisan saura prendre rapidement une décision adéquate par rapport à la juste valeur de la VPT en se basant sur les données objectives et fondées que la SMVS a déposées;
- que la correction de la VPT permettra de réduire le manque de relève médicale de qualité au service de la population valaisanne;
- que les assureurs privilégieront des négociations futures partenariales permettant la mise sur pied de projets communs au service des patients et permettant de maintenir un système sanitaire de qualité en Valais, au lieu de procédures juridiques stériles financées par l'argent des assurés.

Nous remercions les médias de bien vouloir diffuser largement ce communiqué important pour la SMVS.

Pour plus d'informations :

Dr. med. Monique Lehky Hagen Executive MBA focus Healthcare Présidente SMVS tél. 076 417 67 19

Me Dominique Sierro MBA Economie de la Santé Secrétaire général SMVS tél. 027 323 24 24